

AR Prefecture017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026Aunis-
Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 03 février 2026
DELIBERATION n°2026_02_03**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	29	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) – Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Christelle GRASSO – Joël LALOYAU – Marie France MORANT – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Emmanuel JOBIN – Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) – Lydia BERETTI – Jean Michel SOUSSIN – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Marylise BOCHE – Kévin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ – Frédérique RAGOT (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Absents : Barbara GAUTIER (excusée), Hervé GAILDRAT (excusé), Catherine MOREAU (excusée), Steve GABET (excusé), Didier TOUVRON (excusé) François PELLETIER, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Danielle BALLANGER, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Didier BARREAU	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 28 janvier 2026	Télétransmission en préfecture le : 24 FEV. 2026
Affichage de la convocation le : 28 janvier 2026	n°: 017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
	Date de publication sur le site Internet : 24 FEV. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu l'article L. 1612-26 du CGCT, posant que : « Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. [...] »,

Vu l'article L2312-1 du CGCT précisant que les dispositions de l'article L1612-26 du CGCT sont applicables aux communes de plus de 3500 habitants et à leurs établissements publics,

Considérant les nouvelles dispositions du référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant que par délibération n°2020-09-21 du 22 septembre 2020, la Communauté de Communes Aunis Sud a adopté à compter du 1^{er} janvier 2021 la norme budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant qu'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire a été faite aux membres du bureau communautaire, le 20 janvier 2026 et qu'un débat s'en est suivi.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente au conseil communautaire le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui a été envoyé à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour et ouvre le débat.



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**

CdC Aunis Sud

Débat d'orientation budgétaire 2026

Introduction : contexte national, Loi de finances 2026, Point sur la prospective financière

I. Le fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2025, situation financière de la collectivité, orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement

II. Rapport sur les Ressources Humaines

III. Les orientations d'investissements

Opérations en cours et objectifs d'investissement 2026



IV. Les Budgets Annexes

V. La dette

Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

INTRODUCTION

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Contexte économique général :

La croissance française a été de nouveau très modérée en 2025, avec une estimation à +0,9% de progression du Produit intérieur brut contre + 1,2% en 2024. La croissance nationale est inférieure à la croissance moyenne au sein de l'Union Européenne qui devrait se situer aux alentours de 1,4% en 2025.

En 2026, la progression du PIB s'annonce toujours modérée, avec une hausse estimée à 1 % sur l'année, selon l'Insee et la Banque de France. Cette croissance reste tirée par la demande intérieure, dans un environnement international marqué par des tensions géopolitiques et un ralentissement des grandes économies.

L'inflation en France s'établit en décembre 2025 à +0,8% sur un an. Ce fort ralentissement s'explique principalement par la baisse du coût des énergies, principalement l'électricité et le pétrole.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Contexte économique général :

Le déficit public 2025 est passé de 6,1% du PIB en 2024 à 5,4%, bien en dehors des règles du pacte de stabilité européen (3%). Si le cadre fixé par le projet de loi de finances présenté en décembre 2025 est tenu, le déficit public devrait atteindre -4,7 % du PIB en 2026, en amélioration de 0,6 point par rapport à 2025, reflétant une recherche de consolidation budgétaire dans un contexte de contraintes fortes.

La dette publique continue son explosion à plus de 3 480 milliards d'euros soit près de 117% du PIB.

Les administrations publiques locales ont vu en 2025 leurs dépenses de fonctionnement progresser plus vite que leurs recettes de fonctionnement (+2,5% contre +2,2%). Ainsi, pour la troisième année consécutive, elles voient leur fonds de roulement diminuer. L'encours de leur dette, quant à lui, progresse de 4,0% en 2025.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Loi de finances 2026 :

Comme pour l'exercice 2025, l'Etat Français ne disposait pas d'un budget pour le démarrage de l'année 2026. Ainsi, une loi spéciale (n°2025-1316) a été votée afin de permettre la poursuite du fonctionnement des institutions dans l'attente de l'adoption de la loi de finances définitive pour 2026.

Dans ce cadre, les collectivités ont continué à percevoir leurs versements de DGF. Cependant, l'Etat ne pouvait pas prendre de nouveaux engagements d'attribution de DETR ou DSIL, ces subventions faisant partie d'un programme « Relations avec les collectivités territoriales » qui n'a pu être reconduit par la loi spéciale.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Loi de finances 2026 : adoptée le 02/02/2026 après utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la constitution

La loi de finances 2026 présente différentes mesures impactant les EPCI. On peut notamment exposer les suivantes :

- **Taxes foncières sur les propriétés bâties et Cotisation Foncière des Entreprises concernant les locaux industriels** : la réforme de 2021 a permis de diminuer par 2 les valeurs locatives des locaux industriels. Cette diminution de base était compensée aux Communes et EPCI par le versement d'allocations compensatrices. Or, la loi de finances prévoit une diminution de 19,3% de cette compensation.
- **Fonds de Compensation de la TVA** : le calendrier de versement du FCTVA aux EPCI a été modifié avec un retour au droit commun. Les EPCI percevaient le FCTVA sur l'année de réalisation des dépenses. Désormais, ils percevront le FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense. Ainsi, 2026 sera une année blanche de perception de FCTVA pour les EPCI. A noter que les travaux en régie devraient de nouveau être éligibles.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Loi de finances 2026 : adoptée le 02/02/2026 après utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la constitution

La loi de finances 2026 présente différentes mesures impactant les EPCI. On peut notamment exposer les suivantes :

- **Stabilisation de l'enveloppe globale de la DGF.** Pour les EPCI, la hausse de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité est financée par l'enveloppe de la dotation de compensation des GFP, qui abondera également l'enveloppe de la DGF des communes.

- ~~Création du Fonds d'investissement pour les Territoires~~ : venant remplacer la DTER, la Dotation Politique de la Ville et le DSL. Au passage, l'enveloppe globale serait diminuée de 200 millions d'euros. Abandonné

- **Fonds Vert** : diminution de l'enveloppe qui passerait de 1,15 milliards d'euros en 2025 à 0,65 milliard d'euros en 2026

Le fonds vert est doté de 837 millions d'euros d'autorisation d'engagement et de 1,07 milliard d'euros en crédits de paiement au budget 2026,

Le fonds de 100 millions d'euros destiné à financer les Plans Climat-Air-Energie territoriaux n'est pas retenu.

*Amis-
Sud*

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Point sur la prospective financière :

Rappels situation prospective 2024 : com. finances 09/12/2024

En décembre 2024, la situation de la prospective financière était la suivante :

- **Section de fonctionnement** : croissance des recettes de fonctionnement en lien notamment avec l'arrivée progressive de nouvelles recettes d'IFER éolien, mais croissance encore plus forte des dépenses de fonctionnement notamment du fait du poids des charges de personnel. En conséquence, l'épargne de gestion diminuait régulièrement sur la période d'étude.
- **Section d'investissement** : de nombreux projets à porter nécessitant un recours à 4,5 millions d'euros d'emprunt, et la perspective de nombreux autres projets futurs à lancer
- **Conséquences** : une diminution de la CAF brute et nette et une hausse de l'endettement avec une capacité de désendettement atteignant un maximum de 8 années en 2027 puis 6 années dès 2028

*Amis-
Sud*

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Introduction

Point sur la prospective financière :

Situation prospective 2025 : com. finances 01/12/2025

Section de fonctionnement :

- Recettes : La CdC devrait engranger des recettes ponctuelles en 2026 et 2027 du fait de la clôture de budgets annexes de lotissement. Des nouvelles recettes d'IFER éoliens devraient également être enregistrées. Cependant, entre 2025 et 2028, la croissance moyenne annuelle des recettes de fonctionnement ne devrait être que de 1,2%
- Dépenses : A contrario, la croissance moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement devrait être de 2,5% sur la même période, du fait de la hausse des charges de personnel (recrutements et CNRACL) et des charges à caractère général du fait de la mise en place de nouvelles actions, et ce, tout en gelant les enveloppes de subventions.
- Conséquence : baisse de 30% de l'épargne de gestion

Section d'investissement : financement des projets d'investissement nécessitant un recours à 5,5 millions d'euros d'emprunts, avec une incertitude sur les subventions en cours, un étalement dans le temps des projets (2025-2030) et de nombreux autres projets susceptibles de devenir prioritaires

Conséquences : une diminution de la CAF brute et nette et une hausse de l'endettement avec une capacité de désendettement atteignant un maximum entre 7 et 8 années mais se stabilisant à ce niveau jusqu'en 2032 du fait des souscriptions d'emprunt et du niveau de CAF

 Imagine la future

 Imagine la future

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

LE FONCTIONNEMENT DE
LA COLLECTIVITE

 Imagine la future

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2025 :

L'analyse comparative de la variation des recettes et des charges de gestion permet d'étudier la dynamique de création d'autofinancement de la collectivité.

En 2025, comme en 2024, autant en valeur qu'en pourcentage, les charges de gestion ont progressé plus vite que les recettes, signe d'un risque d'effet ciseaux. C'est la première fois que sur 2 exercices consécutifs, cette situation est observée.

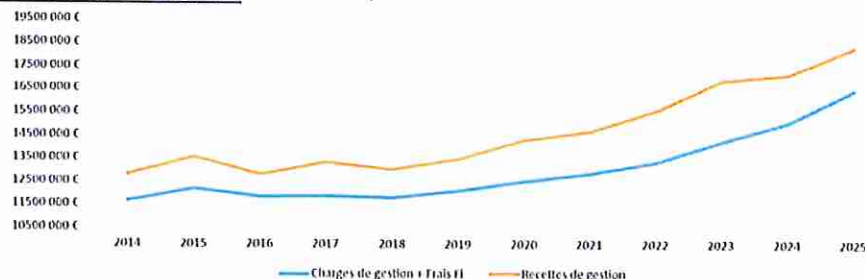
	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025
Charges de gestion + Frais FI - var en %	2,77%	3,69%	6,82%	5,83%	9,21%
Recettes de gestion - var en %	2,75%	6,05%	8,51%	1,58%	6,82%
Charges de gestion + Frais FI - var en €	346 402 €	475 191 €	909 674 €	830 955 €	1 388 338 €
Recettes de gestion - var en €	392 119 €	887 926 €	1 323 986 €	265 891 €	1 169 550 €

Alain Sad
10/02/2025

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2025 :

Analyse de l'effet ciseaux



Cette dynamique des recettes et charges de fonctionnement entraine mécaniquement une diminution de la Capacité d'Autofinancement brute (-10%) et de la Capacité d'Autofinancement nette (-16%). Les capacités d'autofinancement brutes et nettes reviennent à des niveaux proches des exercices 2020 et 2021, en restant largement positives.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim CFU 2025
CAF Brute	1 807 085 €	1 894 673 €	2 229 636 €	2 635 222 €	2 076 247 €	1 868 000 €
CAF Nette	975 141 €	993 940 €	1 339 949 €	1 770 453 €	1 281 753 €	1 081 000 €

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2025 :

Cependant, on peut noter une dégradation de capacité de la collectivité à générer de l'autofinancement, notamment par l'étude du ratio suivant mesurant le rapport entre la CAF brute et les recettes réelles de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025
% de la CAF / RRF	12,63%	12,86%	14,33%	15,61%	12,11%	10,20%

Ainsi, depuis 2023, la dégradation est rapide et le ratio se rapproche à des niveaux connus entre 2014 et 2019.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

• Impôts et taxes :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives (sauf locaux professionnels) est de 0,8% entre 2025 et 2026 (variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé entre 11/2024 et 11/2025).

Les hypothèses retenues pour la variation des bases annuelles sont :

- Cotisation Foncière des Entreprises : hausse de 0,8%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : hausse de 0,8%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : hausse de 0,9% correspondant à une hausse de 0,8% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels, et 1,6% sur les locaux professionnels
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : hausse de 0,5%

Orientation 2026 : Il est prévu un maintien des taux.

Ainsi, les recettes de fiscalité directe locale de CFE, THRS, TFPB et TFPNB ne progresseraient que de 20,0 K€.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes :

Les recettes de TASCOT sont prévues en hausse de 0,8% par rapport au prévisionnel 2025 (état 1259). En effet, les recettes perçues 2025 sont plus basses que prévues, du fait du décalage du paiement de cette taxe par un contribuable.

Concernant l'IFER, la hausse du produit devrait être de 1,3%. Il pourra être tenu compte des éléments suivants :

- Perception en 2026, contrairement à 2025, des recettes d'IFER pour toutes les éoliennes de Marsais
- Mise en service du parc d'éoliennes de Genouillé en 2025 devant générer des recettes d'IFER à compter de 2026

La quote-part de TVA nationale attribuée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est estimée en diminution de 0,3% entre 2025 et 2026, ce qui représente une baisse de produit de 15,8 K€.

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes :

Il sera nécessaire de voter un nouveau produit attendu de taxe GEMAPI pour 2026, qui permettra de faire l'équilibre avec les dépenses liées à la compétence déduction faite du transfert de charges calculé en 2018.

	2021	2022	2023	2024	2025	Estim. 2026
Taxe GEMAPI	111 700 €	152 900 €	161 574 €	218 800 €	257 080 €	290 000 €
Evolution		37%	6%	35%	17%	13%

En 2026, la taxe devrait augmenter de 13%. Le principal poste expliquant cette hausse est l'augmentation de la contribution au Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis qui entame en 2026 des opérations de travaux sur le territoire.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères:

Après une hausse importante de la contribution 2025 appelée par le Syndicat Mixte Cyclad, le taux de TEOM est passé de 9,29% en 2024 à 11,92% en 2025.

La contribution 2026 de Cyclad est prévue en augmentation de 0,8%. Ainsi, au vu de l'augmentation attendue des bases en 2026, le taux 2026 devrait rester globalement stable.

Monsieur Jean GORIOUX justifie la prévision de l'augmentation de la taxe GEMAPI¹ reversée au Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis par les notifications reçues de celui-ci.

Madame Micheline BERNARD en sa qualité de Présidente du SYRIMA² détaille cette augmentation. Elle explique à l'assemblée que les baisses de dotations ne s'arrêtent pas qu'aux collectivités. L'agence de l'Eau, le Département et la Région ont réduit leurs dotations ce qui entraîne des difficultés financières pour le syndicat.

¹ Gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations

² Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

• Dotations et participations :

Dotation Globale de fonctionnement :

- stagnation de la dotation d'intercommunalité
- baisse de 2,5% de la dotation de compensation des GFP

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFE 2025	Estim. 2026
Dotation d'intercommunalité	674 874 €	677 307 €	766 787 €	804 803 €	804 803 €
Dotation compensation GFP	761 115 €	756 696 €	744 174 €	717 151 €	699 222 €
Total	1 435 989 €	1 434 003 €	1 510 961 €	1 521 954 €	1 504 025 €
Variation / N-1	-16 293 €	-1 986 €	76 958 €	10 993 €	-17 929 €
Cumul Variation depuis 2014	-743 871 €	-745 857 €	-668 899 €	- 657 906 €	-675 835 €



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

• Dotations et participations :

Allocations compensatrices :

La diminution prévue de 19,3%, dans le cadre de l'actuel projet de loi de finances, des allocations compensatrices versées en contrepartie de la diminution des bases de fiscalité des locaux industriels impacte la Communauté de Communes à hauteur de : 110,7 K€.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général :

Exercice 2025 :

Conformément aux prévisions, le chapitre charges à caractère général a fortement augmenté en 2025, et ce du fait du lancement d'actions nouvelles, principalement l'ABCI financé par Office Français de la Biodiversité, et l'OPAH qui bénéficiera de financement de l'ANAH.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim. CFU 2025
Chapitre 011	1 147 774 €	1 315 378 €	1 576 992 €	1 627 061 €	1 793 625 €
Variation N-1	-5,1%	14,6%	19,9%	3,2%	10,2%



Debat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général :

Orientation 2026 : Afin de contenir l'évolution importante du chapitre, l'objectif donné aux équipes est de **maintenir leurs dépenses au niveau de l'exercice 2025, hors inscriptions exceptionnelles 2025.**

En parallèle des dépenses récurrentes, les compétences et actions suivantes mobiliseront des crédits supplémentaires en 2026 :

- OPAH :** les frais d'études et de suivi de l'opération représenteront en 2026 une enveloppe de 289 K€, qui seront en partie financés par des fonds de l'ANAH à hauteur de 118,3 K€
- Mobilité :** la compétence mobilise des crédits sur le chapitre à hauteur de 81,3K€, du fait de l'élargissement du Transport à la Demande à compter de septembre 2026, de la mise en place d'un conseil mobilité et de la participation à l'étude mobilité et à l'étude de faisabilité du TAD
- Site Surfilm : étude sur le devenir du site :** une étude de définition des besoins, permettant d'arrêter une stratégie globale sur le site va être lancée, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Cette étude préliminaire est une dépense de fonctionnement ciblée à hauteur de 48 K€.



Monsieur Jean GORIOUX précise que la Région apportera un soutien financier concernant le volet mobilité. Il ajoute que la CdC Aunis Sud bénéficiera également d'une aide pour le projet du site Surfilm de la part de l'ANCT³.

³ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Debat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général :

Avec un impact plus limité, on pourra noter en 2026 le choix de réaliser 2 « Cycle and Sound » afin de compenser l'absence de l'édition 2025 annulée à cause des intempéries.

A contrario, les dépenses d'énergies ont diminué en 2025 et devraient être stables en 2026.

Ainsi, le chapitre devrait évoluer de la sorte en 2026 :

	Estim. CFU 2025	Objectifs 2026	Variation
Chapitre 011	1 793 680 €	2 148 320 €	20%
OPAH	41 604 €	289 020 €	595%
Mobilité	25 706 €	81 300 €	216%
Etude Site Surfilm	- €	48 000 €	
Dépenses des services	1 726 370 €	1 730 000 €	0%

*Amis
Sud*
Département du Sud

Debat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Autres charges de gestion courante : subventions

Après une hausse importante en 2024 (+13%), les subventions sont restées à un niveau plus stable en 2025 (+1,6%).

Orientation 2026 : maintien des enveloppes de subventions à leur niveau 2025

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim. CFU 2025
Subventions	1 564 434 €	1 285 145 €	1 330 603 €	1 504 973 €	1 529 220 €
Enfance jeunesse	1 011 543 €	718 363 €	732 372 €	848 208 €	864 490 €
Logement	5 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Social	175 500 €	175 349 €	191 320 €	204 712 €	219 667 €
Culture	332 966 €	334 100 €	340 600 €	377 600 €	377 600 €
Sport	36 569 €	40 333 €	41 955 €	49 983 €	49 993 €
Autres	2 856 €	2 000 €	9 356 €	9 470 €	17 470 €
Variation N-1	-2,0%	-17,9%	3,5%	13,1%	1,6%

*Amis
Sud*
Département du Sud

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Autres charges de gestion courante : subventions

Le CIAS a repris au 1^{er} janvier 2026 la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage en direct, ce qui permet de générer une économie sur les dépenses de fonctionnement. Cependant, des investissements ont été ciblés sur l'aire d'accueil, notamment des conteneurs de stockage pour le gardien et les usagers. Ainsi, la demande de subvention d'équilibre passerait de 467 000 € en 2025 à 496 000 € en 2026.



Monsieur Jean GORIOUX ajoute une précision. La reprise de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage en direct par le CIAS a permis une économie d'un tiers des dépenses. Il rappelle à l'assemblée que le CIAS n'intervient pas seulement auprès de la communauté des gens du voyage. Le bras armé de la CdC propose également d'autres services tels que l'épicerie solidaire, les aides facultatives et beaucoup d'actions sur les politiques sociales.

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- Attributions de compensation :

Il est prévu en 2026 de revoir les attributions de compensation pour les sujets suivants :

- Actualisation annuelle des AC des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue revue en fonction du montant réel d'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes
- Actualisation annuelle de l'AC de la Commune de Chambon pour le surcoût état civil supporté par la Commune
- Actualisation des AC des Communes d'Aigrefeuille d'Aunis et Surgères en lien avec la dotation perçue finançant la compétence Service Public de la Petite Enfance
- Transfert d'une voirie de la Commune de Surgères vers la Communauté de Communes entraînant un transfert de charges (voirie d'accès au parc d'activité économique de La Combe)



AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

~~Monsieur Philippe BODET est agacé par le positionnement de l'Etat~~ qu'il trouve insupportable. La Communauté de Communes ainsi que les communes payent l'addition de l'incapacité de l'Etat à gérer ses finances allouées aux collectivités qui globalement, elles, les gèrent sagement. Les collectivités sont mises dans des situations embarrassantes. Il ajoute que les déclarations de l'AMF ne sont pas réjouissantes concernant la DGF⁴. Les collectivités doivent prendre des orientations budgétaires sans avoir de certitudes de la DGF accordée. Cette situation dramatique va peser dans le futur sur l'investissement des collectivités.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute qu'il y a une vingtaine d'années, la DGF représentait 35-40% des recettes du budget d'une petite commune. Aujourd'hui, il est question d'à peine 15%.

Madame Micheline BERNARD le confirme, il y a quelques années, la somme des impôts locaux était égale à la perception des dotations de l'Etat.

Monsieur Didier BARREAU déplore les conséquences économiques que cela va avoir par effet cascade sur l'emploi local car les collectivités vont moins investir.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

*Rapport sur les Ressources
Humaines*



⁴ Dotation Globale de Fonctionnement

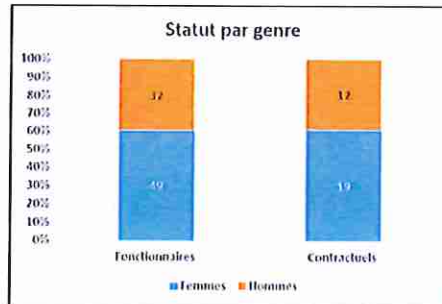
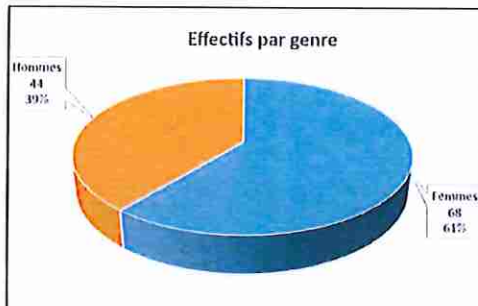
AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

I. RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA CDC AUNIS SUD

Données Générales :

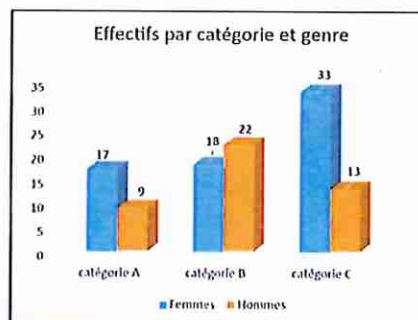
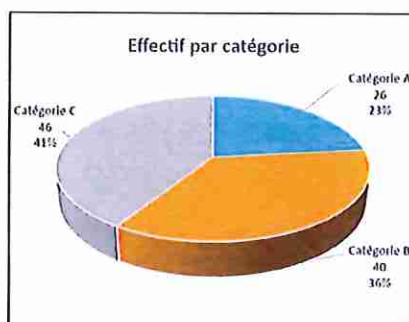
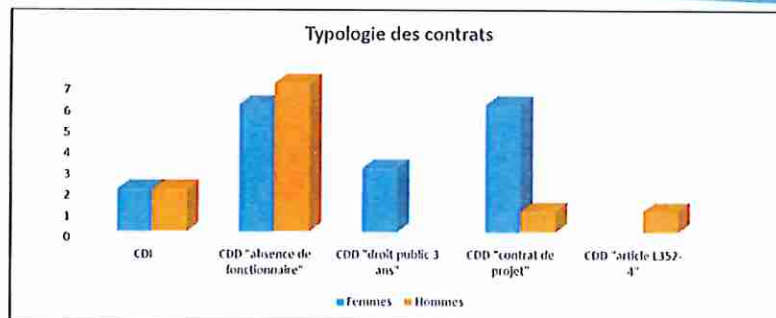
112 agents rémunérés au 31 décembre 2025



Aunis Sud
Imagine la futureté

Égalité professionnelle :

- 81 fonctionnaires : 60% de femmes ; 40% d'hommes
- 31 contractuels : 61% de femmes ; 39% d'hommes

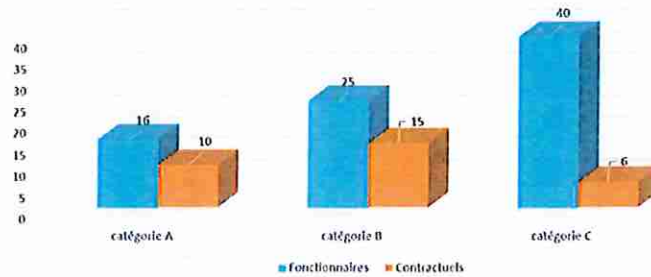


Aunis Sud
Imagine la futureté

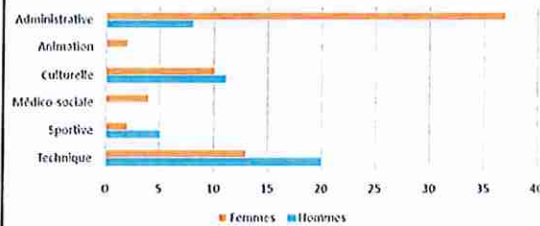
AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Effectifs par statut et catégorie



Effectifs par filière et genre

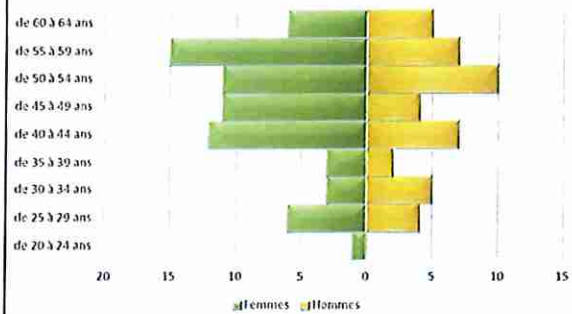


Filières	% femmes
Administrative	82%
Animation	100%
Culturelle	48%
Médico-sociale	100%
Sportive	29%
Technique	39%

*Aunis
Sad*
Imagine la futureté

	Total effectifs	Femmes	Hommes
Nombre d'agents sur emplois permanents	105	62	43
Equivalent temps plein	93,13	53,88	39,25

Pyramide des âges 2025



Age moyen : 46,96 ans
Femmes : 47,05 ans
Hommes : 46,82 ans

*Aunis
Sad*
Imagine la futureté

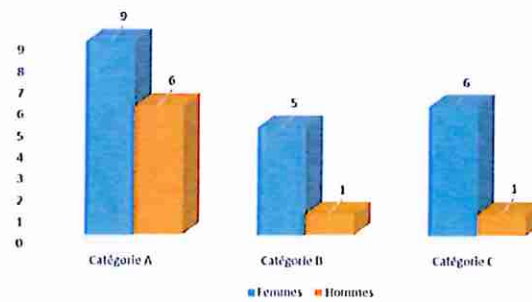
AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Organisation du travail – emplois à temps non complet :

Services	Femmes	Hommes	Total
Ressources humaines	2	0	2
Entretien des locaux	4	0	4
Conservatoire de musique	5	7	12
Réseau des bibliothèques	1	0	1
TOTAL :	12	7	19

Effectif télétravailleurs par genre et catégorie



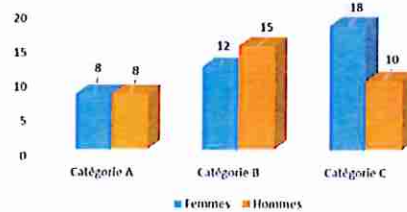
Aunis Sud
Imagine la future

Formation : 323 jours

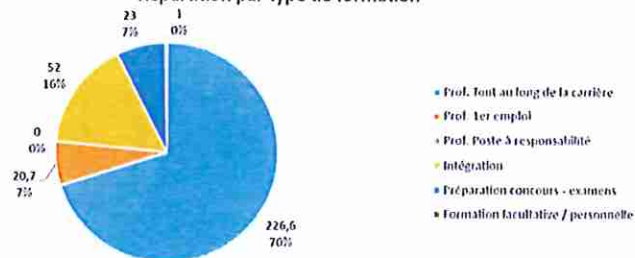
Agents ayant suivi au moins une action de formation en 2025



Formations 2025 par genre et catégorie



Répartition par type de formation



Aunis Sud
Imagine la future

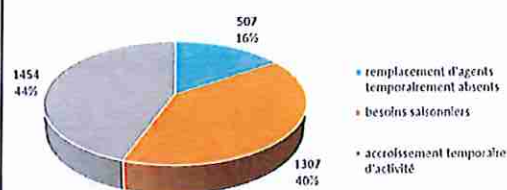
AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

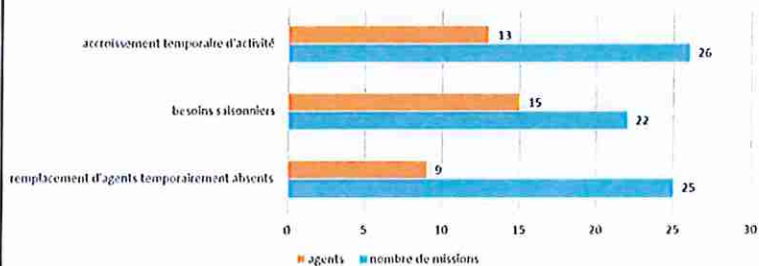
A. Focus sur le recours aux services de remplacement et d'intérim en 2024 :5

Dans le cadre de missions saisonnières ou temporaires plus ou moins longues et régulières (remplacement congés maladie, absence de titulaires...), la Communauté de communes sollicite le service remplacement du Centre de Gestion et l'Association d'aide à l'Emploi pour la mise à disposition de personnels.

Missions Centre de Gestion en jours



Recours au Centre de Gestion 17



Aunis Sud
Imagine la futureté

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2026 :

Objectif 2026 :

stabilité des dépenses tout en contenant les dépenses inhérentes à la mise en place de mesures réglementaires

1. Évolutions actées en 2025 qui ont pris effet en 2025 :

✚ Pôle développement et transition :

- Maison de l'emploi – Maison France services :
 - o Recrutement d'un Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (catégorie B) à temps complet – financement 160100€ sur 3 ans (DDETS)

Service urbanisme – habitat :

- o Recrutement d'un chargé d'instruction d'urbanisme (catégorie B) – CDD 3 ans

Aunis Sud
Imagine la futureté

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2026 :

2. Évolutions actées en 2025 qui ont pris effet en 2026 :

✚ Pôle développement et transition :

- Service environnement & transitions écologiques et énergétiques :
 - o Chargé de mission ENS (CDD contrat de projet de 3 ans non subventionné à partir de février 2026)
- Service développement économique et emploi :
 - o Chargé de projet développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté (CDD contrat de projet de 18 mois – dispositif VTA – subvention de 15 000€ sur 18 mois)
- Service technique :
 - o Adjoint technique polyvalent à temps complet réparti comme suit : service technique 15/35^{ème}, CIAS 20/35^{ème}



B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2026 :

Tableau récapitulatif des créations actées

Poste	Coût annuel année pleine €	Coût estimé 2026 €
Pôle Attractivité du quotidien	24 850	24 350
Postes de percussions, piano et musiques actuelles - augmentation temps de travail (9/20)	18 500	18 500
1 apprenti -sport – 12/2025 à 06/2026	5 350	5 350
1 service civique -BIJ – 8 mois - 09/2025 à 05/2026	1 000	500
Pôle Développement économique & transition	38 250	38 250
1 poste de conseiller en Insertion Socio- Professionnelle	38 200* 0	38 200* 0
1 chargé instruction urbanisme	38 250	38 250
Pôle Ressources Internes	33 250	33 250
1 adjoint administratif comptabilité / ressources internes	33 250	33 250
Total des évolutions actées 2025	96 350	95 850

*Subvention de 160 100 € sur 3 ans pour la totalité de la DDETS



AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2026 :

3. Besoins supplémentaires exprimés par les services pour 2026 :

- ✚ **Pôle attractivité du quotidien :**
- Service conservatoire de musique :
 - o CDD de 3 mois – mission d'archivage de la parthothèque
- Service culture et patrimoine :
 - o Stagiaire ou contractuel (6 mois) pour la réalisation de l'inventaire des artefacts au site archéologique
- Service développement social :
 - o Service civique BIJ → 8 mois (4 mois en 2026 et 4 mois en 2027) pour promouvoir et valoriser les actions de l'information jeunesse sur le territoire – principe de reconduction annuelle
- Service sport :
 - o 1 apprenti à compter du 01/09/2026 pour 2 ans



✚ **Pôle développement et transition :**

- Service mobilité :
 - o 1 stagiaire (6 mois) pour accompagner les services de mobilité/TEPOS à développer et engager une démarche auprès des entreprises – conseil mobilité
 - o 1 stagiaire (6 mois) pour continuer la mise en œuvre du schéma vélo
- Service environnement et transition énergétique et écologique :
 - o 1 stagiaire 6 mois pour actualiser les dossiers ENS
 - o 1 stagiaire (4 mois) pour l'ENS de La Bastière
- Service technique :
 - o 1 agent saisonnier à temps complet (5 mois période estivale) – principe de reconduction annuelle
 - o 1 poste de technicien « voirie » (catégorie B) dans le cadre de la réorganisation du service technique suite au départ en retraite du Directeur des services techniques
- Service développement économique et emploi :
 - o 1 poste administratif 17,5/35^{ème} en renfort de l'accueil à la Maison de l'emploi France services



AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

✚ Pôle ressources internes :

- Service communication / tourisme :
 - o 1 apprenti – niveau master (2 ans)

Et toujours des saisonniers pour :

- les piscines,
- le site archéologique,
- des stagiaires étudiants
- ainsi que le remplacement d'agents temporairement indisponibles par le biais du service remplacement du CdG17 et autres organismes (Association d'aide à l'emploi, PSL 17, etc.).



Postes	Coût annuel €	Coût estimé € 2026
Pôle attractivité du quotidien	34 950	27 250
Conservatoire CDD 3 mois (archivage)	7 750	7 750
Apprenti -Service des sports (4 mois en 2026)	10 700	3 500
Culture et patrimoine CDD 6 mois (site archéo)	15 500	15 500
1 service civique BIJ (4 mois en 2026)	1 000	500
Pôle Développement et transition	177 150	133 100
1 chargé de mission ENS (plus de subvention 80% au 1/02/2026)	32 500	32 500
1 contrat de projet (18 mois dont 10 mois en 2026) – dispositif VTA - chargé projet développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté	36 700 *	30 583 *
	26 700 *	22 250
2 stagiaires (mobilité) - 6 mois X 2	8 200	8 200
1 stagiaire environnement ENS 6 mois	4 100	4 100
1 stagiaire environnement ENS 4 mois	2 750	2 750
1 adjoint technique saisonnier 5 mois	13 200	13 200
1 adjoint technique TC – Service Technique et CIAS	36 100	36 100
1 technicien « voirie » - 1 mois en 2026	37 300	3 100
1 poste administratif 17,5/35 ^{ème} MAE Fs (8 mois)	16 300	10 900
Pôle Ressources Internes	19 950	6 650
1 Apprenti communication tourisme (4 mois)	19 950	6 650
Totaux 2026	232 050	167 000



AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

1. L'évolution des dépenses de personnel :

Masse salariale totale 2025 : **5 308 267€** représentant **32%** des dépenses réelles de fonctionnement (5 118 904 € soit 34% en 2023) :

	Charges de personnel (chap. 012)	Atténuation de charges de personnel*	Charge nette de personnel
2023	4 808 579 €	238 784 €	4 569 795 €
2024	5 118 904 €	185 529 €	4 933 375 €
2025	5 308 267 €	129 680 €	5 178 587 €

*Atténuation de charges de personnel : remboursement assurance statutaire, CPAM, part salariale titres restaurant, remboursement bonus inflation, compensation SFT

➤ dont **2 774 417€** de traitement de base

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMMES	17	545 439	20	423 881	37	649 274
HOMMES	13	374 479	23	456 355	15	329 989
TOTAL	30	919 918	43	880 236	52	979 263

*Aunis
Sud*
Imagine la futureté

Les absences maladie, CLM et CLD impactent le versement du traitement de base (exemple : pour un congé maladie → plein traitement pendant 3 mois (90 jours), puis demi-traitement pendant 9 mois (270 jours).

➤ dont **495 014€** de régime indemnitaire :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMMES	17	99 947	20	71 582	37	97 873
HOMMES	13	115 047	23	62 304	15	48 261
TOTAL	30	214 994	43	133 886	52	146 134

➤ dont heures supplémentaires/complémentaires rémunérées :

- Heures complémentaires = 696h
 - Heures supplémentaires = 229h
- pour un total de 21 643 € (2024 = 19 281€)

➤ dont astreintes 365 j et 24 indemnités d'intervention rémunérées pour un montant de 9 378 € (2024 = 13 163 €).

*Aunis
Sud*
Imagine la futureté

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par :

- L'évolution du **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) pour les fonctionnaires du fait des avancements d'échelons (45) et des avancements de grade et promotion interne (10). Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.
- La mise en place de la participation employeur pour le risque prévoyance
- La mise en place de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE)
- L'augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique territoriale CNRACL (31,65% à 34,65%)

*Aunis
Sad*
Imagine la future

De **nouvelles augmentations** seront donc également à prévoir pour **2025** pour tenir compte :

- Augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique CNRACL (34,65% à **37,65%**) et IRCANTEC (tranche A 4,20% à **4,27%** / tranche B 12,55% à **12,75%**),
- Augmentation de la part patronale sur la cotisation vieillesse déplafonnée (2,02 % à 2,11%),
- Mise en place de la protection sociale complémentaire - santé avec une participation mensuelle de l'employeur à hauteur de 15€ par agent adhérent (environ 9000€),
- Nouveau marché d'assurance statutaire 2026-2029 avec Yvelin/acte Vie - Lloyd's pour un taux de 2,67% pour le risque décès, accident du travail et maladie imputable au service, congé de longue maladie et congé de longue durée soit un prévisionnel de 53 733€ pour la 1^{ère} année (base de la masse salariale 2024),
- Avancements d'échelon et ou de grade...

*Aunis
Sad*
Imagine la future

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

2. L'action sociale 2025 et estimatif 2026 :

CNAS :

La cotisation unitaire 2025 était de 222 € par agent actif et 144 € par retraité, (cotisation annuelle de 27 364€)

De janvier à décembre 2025 l'ensemble des agents a pu bénéficier d'un « retour » en prestations pour une valeur de **33 989€ de prestations directement versées à 82 agents** (693 prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...).

01.01.2026 : augmentation de la cotisation de 0,9% → 224€ / actif et 146€ / retraité, (cotisation prévisionnelle 2026 = 29 120€)

Titres Restaurant :



Réalisé 2025 : L'achat de 16 766 litres restaurant a représenté une dépense de 85 041€ (83 830 € en 2024), soit 42 520€ (41 915€ en 2024) de charge nette pour la CdC.

Estimation 2026 : 50 000 € en charge nette

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

2. L'action sociale 2024 et estimatif 2025 :

Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) :

Réalisé 2025 : 8 601€ (2024 : 10 410€)

Estimation 2026 = 7 000 €

Allocation groupe K'féine:

Réalisé 20245 → 1 689,68€ pour la réalisation de moments conviviaux

Protection sociale complémentaire – prévoyance maintien de salaire :

Réalisé 2025 : 30 592€ pour 120 agents (2024 : 44 agents pour un montant de 4 951€.). Mise en place du contrat collectif à adhésion obligatoire pour tous les agents et prise en charge à 50% par l'employeur de la cotisation obligatoire,

Estimation 2026 : 34 000 €.



Protection sociale complémentaire – mutuelle santé :

Estimation 2026 : 9 000 € (estimation de 15€ par mois x 50 adhérents)

Monsieur Pascal MAGINOT demande si la CdC emploie du personnel en situation de handicap.

Sur autorisation du Président, madame Christelle LAFAYE PELLEFIGUE, Directeur Général des Services l'affirme, la collectivité emploie un certain nombre d'agents en situation de handicap, respectant ainsi le pourcentage obligatoire pour les employeurs.

Madame Pascale GRIS ~~interroge sur la potentielle perception d'aide financière~~ de la part du CNFPT⁵ concernant l'apprentissage. Les coût affichés pour le recrutement d'apprentis tiennent-ils compte d'une aide financière quelconque ?

Sur autorisation du Président, madame Chrsitelle LAPFAYE-PELLEFIGUE, explique que tout dépend du contrat sous lequel est employé l'apprenti. Certains contrat sont éligibles et peuvent permettre à la collectivité d'accéder à des aides. Les coût affichés ne tiennent donc compte d'aucune aide financière.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

LES ORIENTATIONS
D'INVESTISSEMENT



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Pôle d'Echanges Multimodal :

La 1^{ère} orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est la finalisation du Pôle d'Echanges Multimodal à Surgères.

Le solde de cette opération se présentera comme suit en 2026 :

- Crédits budgétaires 2026-2029 : 2 689 320 € dont 2 650 915 € en 2026
- Solde des subventions à percevoir : 3 212 132 €

En fonction de la masse d'investissement 2026, un emprunt à court terme sera à réaliser sur l'exercice afin de pallier au temps de perception des subventions et le décalage du FCTVA, et ce pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

Si les parkings aménagés provisoirement deviennent payants, il faudra envisager la création d'un budget annexe avec assujettissement à la TVA.



AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Monsieur Jean ~~GORIOUX~~ rappelle que les 270 places de parking dans le périmètre du projet doivent rester gratuites suite à une exigence imposée par l'Europe et la région pour leurs financements.

Madame Marie-France MORANT demande combien de places au total sont disponibles au pôle gare.

Monsieur Jean GORIOUX lui indique que 260 places existaient autour du projet et qu'il en a été ajoutées portant le total à 620 places. Malgré cela, la collectivité a conscience que face à l'attractivité du PEM, ce nombre est insuffisant.

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs : au stade d'études, hormis le site Surfilm où une convention a été signée avec l'EPF pour l'acquisition et la dépollution

Projet	Période	Budget à partir de 2026	Subventionneur	Subventions	Emprunt	FCTVA	Autofinancement
Site Surfilm/Amor	2026	1 400 000 €	/	- €	1 200 000 €	- €	200 000 €
Conservatoire de musique	2026-2028	4 719 846 €	DETR 2026-27	680 000 €	1 500 000 €	772 177 €	306 715 €
			Département	500 000 €			
			CEE	34 000 €			
			Fonds chaleur	76 954 €			
			Fonds vert (hypothèse)	850 000 €			
Crèche de Surgères	2026-?	2 040 704 €	CAF	294 000 €	1 000 000 €	334 757 €	71 947 €
			DETR 2028 ou 2029 ?	340 000 €			
			Département	500 000 €			
Gymnase Aigrefeuille	2026-?	4 023 259 €	ANS (hypothèse)	195 000 €	2 000 000 €	659 975 €	328 284 €
			DETR 2028 ou 2029 ?	340 000 €			
			DETR 2024 - La Roslière	57 755 €			
Terrains familiaux	2026	484 855 €	CD17 - La Roslière	6 100 €	-	-	349 525 €
			CD17 - St Georges du	4 575 €			
			Bols				
			DIHAL - St Georges du	63 000 €			
			Bols				
Ecominero	10 000 €						
				TOTAUX	5 700 000 €		1 256 471 €

NB : le montant des opérations ne correspond qu'au coût à compter de l'exercice 2026

Monsieur Jean GORIOUX rappelle qu'à travers le schéma départemental, la collectivité a l'obligation de construire 15 terrains familiaux. Il alerte les élus qui feront partie de la nouvelle mandature sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires.

Monsieur Christophe RAULT répond que la feuille de route imposée a confronté les communes à certaines incompréhensions. La réelle faisabilité sur le terrain est bien différente de la feuille route à suivre. Des STECAL⁶ gens du voyage n'ont pas été identifiées sur certaines communes, rendant la tâche également compliquée.

⁶ Secteur de Taille Et de Capacité Limité

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs :

L'avancée de ces projets pose les problématiques suivantes :

- **Manque de visibilité et faiblesse des financements extérieurs.** Pour bénéficier de la DETR sur les 3 projets les plus onéreux, il est nécessaire d'étaler leur démarrage dans le temps, la CdC obtenant une subvention DETR majeure par an et le projet de conservatoire monopolisant les DETR 2026 et 2027
- **Importance des crédits nécessaires sur une période courte** si le démarrage de toutes les opérations se fait dès 2026 mobilisant un autofinancement important
- **Besoin de financement par emprunt élevé**

***Aménagement du site Surfilm/Armor :** en fonction du devenir du site et des modalités de réalisation de l'opération, la dépense sera soit portée par le budget principal, soit par un budget annexe dédié soit par un porteur de projet.*



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Autres projets d'équipement majeurs :

En parallèle, les projets suivants sont évoqués et nécessiteraient des enveloppes également importantes. Ils ne sont à ce jour ni chiffrés (en dehors du projet d'espace culturel / cinéma), ni phasés et la recherche de subventions n'a pas été réalisée :

Compétence / Equipements communautaires	Projet	Problématique
Complexe sportif de Surgères	Rénovation des gymnases 1 et 2	Etat des locaux actuels, isolation thermique à revoir
Complexe sportif de Surgères	Grande et petite tribunes : réfection	Problèmes sécuritaires (petite tribune fermée en 2025, diag gde tribune)
Espace culturel Le Palace	Rénovation extension	Equipement vétuste Ambition d'agrandissement
Voirie communautaire	Réfections majeures de plusieurs voiries	Vétusté de certaines voiries, travaux pluvial Fief Girard, voirie d'accès La Combe et Les Ardillauds
Friche bâtiment ex-Armor Protélines	Réaménagement du site	MFS et MAE : locaux inadaptés Campus connecté ...



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs :

Ainsi, la 2nd orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est le phasage du lancement des opérations suivantes :

- Aménagement du site Surfilm/Armor : inscription budgétaire 2026
- Conservatoire de musique : lancement en 2026 livraison en 2028, dossiers DETR 2026-2027
- Gymnase d'Aigrefeuille : lancement en 2028 livraison en 2029, dossier DETR 2028
- Crèche de Surgères : lancement en 2029 livraison en 2030, dossier DETR 2029



Monsieur Kevin BAYNAUD est surpris de ne pas voir le projet de rénovation des gymnases de Surgères avancer plus rapidement. Pour exprimer l'urgence d'intervention sur ces bâtiments, il explique avoir assisté à un match de handball régional il y a peu où les tribunes étaient pleines. La présidente du club a dû aller essuyer le terrain car il pleuvait sur celui-ci. L'utilisation de ce bâtiment va s'avérer compliquée si des travaux ne sont pas effectués rapidement. Il interroge le Président sur l'anticipation prévue concernant ce sujet.

Monsieur Jean GORIOUX lui répond qu'une reprise des infiltrations dans le sol est prévue.

Monsieur Pascal TARDY ajoute que des travaux de reprise de toiture ont été effectués et un engagement de 63 000 € pour des travaux de refecton des sols est en cours. Il faudra mener une réflexion globale pour la rénovation de ces gymnases qui vont coûter cher. Les frais, à hauteur de 3,3 millions HT pour les deux gymnases, obligeront à faire des choix entre la rénovation d'un bâtiment ou des deux.

Monsieur Pascal TARDY alerte également sur la nécessité de trouver un nouvel espace le temps des travaux qui dureront des mois. Les services de la collectivité ont pour mission de préparer ce projet en amont pour être prêts dès que ce sera possible.

Monsieur Jean GORIOUX ajoute que monsieur Tardy évoque un point important. La collectivité n'a pas été visionnaire par la non mise en place de moyens humains nécessaires au bon moment pour préparer ces dossiers. Il fait le mea culpa de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Participations de la collectivité actées :

L'attribution de fonds de concours a été relancée à hauteur de 200 000 € pour la fin du mandat. Ces fonds de concours sont destinés aux Communes de moins de 1 800 habitants, à raison d'un dossier sur la période et un montant de 10 000 € maximal. Entre 2024 et 2025, 13 fonds de concours ont été attribués, il convient donc de maintenir une enveloppe résiduelle de 70 000 € en 2026.

Le lancement de l'OPAH nécessitera l'inscription de crédits annuels estimés à 94 000 € pour des aides à l'investissement, sur une durée de 5 années.

La CdC Aunis Sud s'est engagée dans une démarche de soutien aux itinéraires du schéma directeur vélo (31 itinéraires structurants). Les Communes sont maîtres d'ouvrages sur ces projets, la CdC intervenant à travers le versement de fonds de concours. L'itinéraire Surgères – St Mard a été soutenu en 2025, il est ainsi attendu un soutien en 2026 pour les itinéraires Agrefeuille d'Aunis – St Christophe et Le Thou – gare.

La 3ème orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est le maintien des engagements liés aux fonds de concours 2024-2026, aux subventions OPAH et aux participations dans le cadre du schéma directeur vélo.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Orientations d'investissement

Autres investissements :

Afin de limiter le recours à l'emprunt, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées.

La prospective financière permet d'évaluer des possibilités d'investissement réalisable, net de subventions, à hauteur de 850 000 €.

La 4ème orientation 2026 en termes de dépenses d'équipement est donc de se limiter à cette enveloppe sur les autres dépenses d'équipement.



Madame Micheline BERNARD n'est pas surprise par ce débat d'orientation budgétaire. Les décisions prises en 2025 se traduisent financièrement ici. Il n'y a malheureusement pas de bonnes surprises, il faut faire avec mais garder espoir.

Monsieur Didier BARREAU félicite le Président responsable des finances de la collectivité pour sa rigueur sans laquelle les résultats constatés ne serait probablement pas les mêmes.

Madame Micheline BERNARD ajoute que le secteur de la CdC est tout de même dynamique et attractif. Les années qui viennent risquent d'être compliquées mais tout cela reste de bonne augure pour la décennie qui vient.

Monsieur Christian BRUNIER approuve, il faudra échelonner les dépenses et se donner les moyens dans le temps.

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Madame Marie ~~France MORANT~~ signale juste qu'il faut être patient. Le projet du pôle gare en est la preuve.

Madame Christelle GRASSO ajoute qu'une collectivité doit savoir voir loin. Cela peut faire peur au vu des montants investis, mais elle a aussi la responsabilité de dynamiser l'économie du territoire. Moins de travaux et de projets engendrent un risque de déperditions d'emplois. Une communauté de communes qui ne saisisait pas ce bâton de pèlerin pour être moteur de l'activité économique de son territoire serait une erreur. Elle ajoute « avoir peur, c'est normal, ne rien faire, c'est embêtant ».

Monsieur Jean GORIOUX conclut et informe l'assemblée par rapport au budget, en dehors du PEM qui est bien avancé, tous les autres projets peuvent être rediscutés.



DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026

LES BUDGETS ANNEXES



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Budgets annexes

Budgets de lotissement :

Les principales opérations prévues pour 2026 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- Zone du Fief Girard Est D5 : lancement des études pour l'extension du parc du Fief Girard Nord Est et réalisation de travaux afin de réaliser l'accès via le giratoire
- Parc d'activité économique de La Combe : aménagement du carrefour d'accès à la zone avec le Département. La 1^{ère} vente sur cette zone permettra de réaliser une opération de remboursement anticipé d'emprunt sans coût.
- Parc d'activités des Ardillauds : poursuite des études et lancement des travaux. Il sera nécessaire de prévoir un emprunt afin de financer cette opération.
- Zone du Fief St Gilles : acquisitions foncières afin de prévoir l'extension du parc

Les budgets annexes suivants pourront faire l'objet d'une clôture :

- Zone d'activité Le Thou Tranche II : en cas de cession du dernier terrain qui devrait se réaliser en 2026, le budget annexe sera clôturé, l'emprunt entièrement remboursé
- Zone d'activités de La Métairie : le foncier ayant été transféré au budget principal en 2025, le budget annexe pourra être clôturé dès paiement des dernières factures.

Monsieur Jean GORIOUX rappelle que la CdC Aunis Sud a fait l'acquisition de 9 hectares pour l'extension du Fief Girard. Deux porteurs de projets sont actuellement positionnés dans l'aménagement de cette extension. Concernant celle de la zone du Fief Saint Gilles, il y a potentiellement 7 ou 8 hectares à acquérir.



DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026

LA DETTE

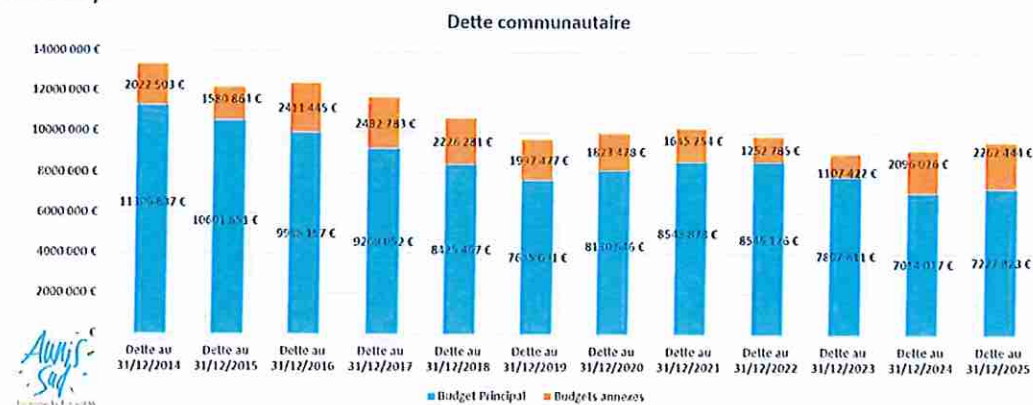
Débat d'orientation budgétaire 2026 : La Dette

Dette :

En 2025 : CRD de 9 490 267 €, hausse globale de la dette de plus de 380 000 €

- Budget Principal : 7 227 823€ en hausse de 214 000 € (souscription emprunt PEM 1million d'euros)

- Budgets annexes : 2 262 444€ en hausse de 166 000 € (PAE La Combe : 280 000 € débloqués en 2025)



Monsieur Jean GORIOUX souligne que la dette a diminué depuis 2014 comme le démontre ce schéma. Les bonnes langues qui disent que la Communauté de Communes Aunis Sud s'est gravement endettée peuvent revoir leurs jugements.

Débat d'orientation budgétaire 2026 : La Dette

Dette :

- Niveau de taux : 2,22 % contre 2,11% au 31/12/2024
- Structure de la dette : 63% à taux fixe, 30% à taux variable et 7% à taux structuré

Ratios d'endettement :

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'autofinancement brut généré par la collectivité et la dette. Ce ratio augmente depuis 2023 du fait de la diminution de la CAF brute. Le ratio 2025 rejoint le niveau 2022, malgré un niveau de dette inférieur.

Le poids de la dette mesure le rapport entre les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité et la dette. Ce ratio continue de diminuer du fait de la progression de ces recettes et de la faible progression de la dette.

	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,51	3,83	2,96	3,38	3,87
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	58%	55%	46%	41%	39%



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SYNTHESE



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Synthèse

Depuis 2 exercices, les dépenses de fonctionnement de la collectivité progressent plus vite que les recettes de fonctionnement. En effet, la CdC Aunis Sud doit absorber le poids des compétences qui se développent (environnement, mobilité, ...), le lancement d'actions nouvelles telles que l'OPAH, mais aussi la charge de la masse salariale du fait des recrutements, de la hausse des cotisations (CNRACL), de la mutuelle prévoyance et bientôt santé.

L'impact sur l'autofinancement est réel, la collectivité revenant à des niveaux des années 2020/2021.

Il est donc toujours de rigueur de maîtriser les dépenses « maîtrisables », que ce soit les dépenses courantes ou les subventions.

Ainsi, cet effort permettra de conserver un autofinancement suffisant pour soutenir l'investissement courant de la collectivité.



Monsieur Jean GORIOUX rappelle que l'OPAH⁷ représente un coût mais que l'Anah⁸ apporte 7,5 millions d'euros de soutien à l'amélioration de l'habitat sur le territoire. Ces missions confiées par l'Etat entraînent tout de même des coûts supplémentaires pour la collectivité, notamment la hausse de la masse salariale suite aux recrutements nécessaires pour les assurer. La GEMAPI, les gens du voyage, France Renov et l'OPAH en sont des exemples.

⁷ Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

⁸ Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

~~Madame Micheline BERNARD dit que la collectivité peut se féliciter d'apporter sa pierre à l'édifice sur la rénovation des logements existants et l'OPAH. Le rapport de la fondation du logement en atteste. Elle est consciente malgré cela que ça ne résoudra pas tout les problèmes de cette thématique.~~

Débat d'orientation budgétaire 2026 : Synthèse

En investissement, les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal à Surgères entrent dans leur dernière année. Mais derrière eux, de nombreux autres projets arrivent à maturité, sans cependant bénéficier de visibilité sur les subventions. Ainsi, il est nécessaire de **prioriser ces investissements structurants pour le territoire**, afin de les phaser dans le temps. Ce phasage permettra de solliciter la DETR systématiquement, d'étaler les souscriptions d'emprunt et la sollicitation de l'autofinancement de la collectivité.

En parallèle, la CdC Aunis Sud s'est engagée dans un **soutien de ses Communes** à travers le versement de fonds de concours dans le cadre du règlement 2024-2026, mais aussi dans le cadre du schéma vélo du quotidien. Enfin, la collectivité **soutient également ses habitants** dans le cadre de l'OPAH et des aides aux travaux qui en découlent.



Débat d'orientation budgétaire 2026 : Synthèse

En synthèse, les orientations budgétaires 2026 de la collectivité sont :

- ✓ Recettes de fonctionnement :
 - Maintien des autres taux de fiscalité
- ✓ Dépenses de fonctionnement :
 - RH : stabilisation des effectifs
 - Stabilité des dépenses des services et des subventions aux structures du territoire
- ✓ Dépenses d'investissement :
 - Finalisation des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal
 - Phasage sur la période 2026-2030 des projets Surfilm/Armor, nouveau conservatoire de musique, gymnase d'Aigrefeuille et crèche de Surgères
 - Soutien des Communes du territoire à travaux les fonds de concours et le schéma vélo du quotidien, mais aussi soutien aux habitants dans le cadre de l'OPAH
- ✓ Pas de recours à l'emprunt en dehors de ces projets
- ✓ Limitation de l'enveloppe des investissements courants à 850 000 €



Monsieur Bruno CALMONT demande si les coûts des travaux effectués sur les gymnases sont prélevés sur l'enveloppe de 850 000€.

AR Prefecture

017-200041614-20260203-2026_02_03-DE
Reçu le 24/02/2026

Monsieur Jean GORIOUX ~~le confirme, les 63 000€ prévus sont ponctionnés~~ dans l'enveloppe des investissements courants.

Madame Pascale GRIS demande pour sa culture générale ce qu'est un emprunt à taux structuré.

Sur autorisation du Président, **Monsieur Marc BOUSSION**, responsable du service finance explique le principe d'un emprunt à barrière à taux structuré. Il s'agit d'emprunts avec une spécificité technique pouvant comporter un risque particulier. En l'occurrence, l'emprunt en question est un emprunt à taux barrière. Le taux supporté est un taux fixe (2,57%) tant que l'EURIBOR 1 mois ne dépasse pas une certaine valeur (5,5%) que l'on appelle la barrière. En cas de dépassement de l'EURIBOR de cette barrière, l'emprunteur paiera des intérêts au niveau de l'EURIBOR 1 mois.

Monsieur Jean GORIOUX remercie monsieur Marc BOUSSION pour le travail de centralisation des chiffres ainsi que les services qui veillent au maintien des dépenses de fonctionnements.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire**,

A l'unanimité,

- Dit avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et annexé à la présente délibération,
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération. Pour extrait conforme :

Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 20 février 2026

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Didier BARREAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.